

**CLINIQUE DE CHIRURGIE REPARATRICE DES MEMBRES, DE LA MAIN ET DES
BRULES - S.O.S. MAIN GRENOBLE**

Hôpital A.MICHALLON CHU de GRENOBLE 38043 GRENOBLE CEDEX

**REGLEMENT DES ETUDES DU
DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE
DE REEDUCATION ET D'APPAREILLAGE EN CHIRURGIE DE LA MAIN**

TITRE I. - OBJECTIFS DU DIPLOME

Article 1.- A compter de l'année universitaire 1995/1996 il est créé à la Faculté de Médecine de l'Université Joseph FOURIER un Diplôme Inter-Universitaire (D.I.U.) intitulé :

Rééducation et Appareillage en Chirurgie de la Main

Cet enseignement a pour but de donner une formation de haut niveau en matière de rééducation et d'appareillage à tous ceux qui sont amenés à prendre en charge la rééducation ou l'appareillage de toutes les pathologies prises en compte par la chirurgie de la main.

TITRE II. - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Article 2.- Sur décision individuelle prononcée par le Directeur de la formation sont autorisés à s'inscrire au diplôme :

- Les titulaires du diplôme d'état en Docteur en Médecine,
- Les médecins spécialisés en médecine physique.
- Les titulaires du diplôme de Docteur en Médecine à titre étranger leur permettant d'exercer la médecine dans leur pays,
- Les médecins étrangers inscrits en AFS et AFSA
- Les masseurs kinésithérapeutes titulaires du diplôme d'état et justifiant de plus de deux ans de pratique
- Les ergothérapeutes titulaires du diplôme d'état, et justifiant de plus de deux ans de pratique
- Ou de leurs équivalents des pays de la CE

Article 3.- Le nombre d'inscrits en vue de l'obtention du diplôme est fixé entre 30 et 40 par promotion (40 pour la session 2019-21, 35 pour la session 2021-23 et 30 à partir de la session 2023-25). En sus de ce quota peuvent être autorisés à s'inscrire, en qualité d'auditeur libre, au maximum 5 personnes justifiant d'une bonne connaissance dans la rééducation de la main acquise dans le cadre de leur activité professionnelle.

Article 4.- Il s'agit d'une formation continue. Les personnes autorisées à suivre l'enseignement du D.I.U. **Rééducation et Appareillage en Chirurgie de la Main** prennent une inscription annuelle à la Faculté de médecine de Grenoble et acquittent les droits d'inscription afférents.

Article 5.- En application de la Réglementation en vigueur l'Université fixe annuellement le montant des droits de scolarité et des contributions spécifiques à acquitter par les personnes autorisées à suivre les enseignements du D.I.U. de **Rééducation et Appareillage en Chirurgie de la Main**.

TITRE III. - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Article 6.- Les études programmées sur deux années universitaires comportent un total de 300 heures d'enseignement global (enseignement théorique et dirigé) ayant pour but le perfectionnement dans le domaine de la rééducation et de l'appareillage de la main.

L'enseignement est placé sous la responsabilité du comité pédagogique :

- Docteur Forli (Praticien Hospitalier, Clinique de Chirurgie Réparatrice des Membres, de la Main et des Brûlés, CHU Grenoble)

- Mr Gerlac, (Kinésithérapeute et membre de la SFRM-GEMMSOR),

et est assuré par des enseignants des diverses facultés intéressées et par des personnalités extérieures compétentes agréées par SFRM-GEMMSOR (Société Française de Rééducation de la Main - Groupement d'Etude de la Main et du Membre Supérieur en Orthèse et Rééducation) et/ou l'European Federation of Societies of Hand Therapists (EFSHT).

Article 7.- Les enseignements constitutifs du D.I.U. de **Rééducation et Appareillage en Chirurgie de la Main** sont organisés sur la base d'un programme pédagogique sur deux ans, et aborde :

Main traumatique

Main dégénérative

Main rhumatoïde

Main neurologique

Main congénitale

Main septique

Main brûlée

Les types de rééducation et d'appareillage de ces pathologies

TITRE IV. - CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 8.- Le contrôle des connaissances donne lieu à une session tous les deux ans à une date fixée par le Directeur du Diplôme.

Article 9.- Le contrôle des connaissances s'opère comme suit :

- une épreuve de QCM en début de 2ème année comptant pour 15% de la note finale

- une épreuve de QCM lors de l'examen final comptant pour 15% de la note finale

- une note des stages établie sur la moyenne des notes obtenues à chacun des 8 stages obligatoires et comptant pour 20% de la note finale

- la rédaction d'un mémoire comptant pour 40% de la note globale et que l'impétrant s'engage à présenter en communication à un congrès annuel du GEM/GEMMSOR.

- une variable d'ajustement lors de l'examen final comptant pour 10% de la note globale, sous forme de question orale argumentée ou une épreuve pratique (réalisation d'orthèse) peut se joindre à l'appréciation globale du candidat par le jury.
Soit une note totale sur 100 points.

TITRE V. - VALIDATION ET DELIVRANCE DU DIPLOME

Article 10.- Le jury désigné par le Doyen de la faculté sur proposition du Directeur de la formation comprend au moins 3 membres enseignants du diplôme.

Article 11.- Est déclaré admis au D.I.U. **Rééducation et Appareillage en Chirurgie de la Main**, le candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 50/100 somme des diverses notes acquises comme décrit à l'article 9.

Article 12.- Le diplôme est délivré par le Président de l'université Joseph Fourier sous le sceau et au nom de l'Université Joseph FOURIER, il ne confère à son titulaire aucune spécificité d'exercice.

Les auditeurs libres reçoivent une attestation de suivi des enseignements délivré par le responsable du diplôme.

NB: Il n'y a pas de session de rattrapage, mais un étudiant ayant satisfait à tout ou partie de l'enseignement peut grâce à une nouvelle inscription finir son cursus et le valider lors l'examen de la session suivante.

Contacts :

Mme Chantal Baffert

3° cycle DU DIU Capacité
UFR Médecine et Pharmacie
Domaine de la Merci
38700 La Tronche
33 (0)4 76 63 71 36
Mail: chantal.baffert@univ-grenoble-alpes.fr

Dr Alexandra Forli

Clinique de Chirurgie Réparatrice des Membres, de la Main et des Brûlés
CHU de Grenoble
Hôpital A. Michallon BP 217 38043 Grenoble Cedex 09
Téléphone 04 76 76 54 74
Mail: AForli@chu-grenoble.fr

Mr Denis Gerlac

Rééducation et Orthèses de la Main et du Membre Supérieur
5 Allée du Dr Calmette, 38130 Échirolles
Téléphone : 04 76 45 58 75
Mail : denis.gerlac@gmail.com

DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE DE REEDUCATION ET D'APPAREILLAGE EN CHIRURGIE DE LA MAIN

Enseignement Théorique GRENOBLE

Deux semaines de 5 Jours par année

- Horaires

09h00 - 12h30

14h00 - 17h00 (18h30) selon la session

Soit 6h30 à 8 heures par jour

Total = $(8h \times 5) \times 2 = 62$ à 80 heures par année, 124 à 160 heures sur 2 ans

- Dates

S1 : 4-8 novembre 2019

S2 : 9-13 mars 2020

S3 : 2-6 novembre 2020

S4 : 15-19 mars 2021

Stages Pratiques

8 stages obligatoires de deux jours chacun répartis sur les deux ans de l'enseignement soit 16 jours de stage théorique et pratique : 8 heures par jour = 128h.

Les stages sont à choisir par l'étudiant dans la liste qui suit, tout en sachant que cette liste n'est pas exhaustive. Tout étudiant peut proposer un lieu de stage "hors liste". Cependant ce lieu de stage devra répondre aux objectifs du DIU et recevoir l'approbation des coordonnateurs du DIU Européen.

Pour une meilleure gestion de l'organisation de ces stages. Il est convenu que chaque étudiant doit contacter au moins un mois à l'avance le responsable du stage qu'il souhaite effectuer afin de prendre rendez-vous et valider l'accord de stage avant sa venue sur le terrain.

Chaque stage donne lieu à la rédaction d'une analyse d'un cas clinique ou technique. Ces analyses seront à fournir au jury en même temps que les certificats de stages lors de la soutenance du mémoire.

Dans la liste des lieux de stage qui suit, la colonne "Contact" donne accès aux coordonnées du responsable de stage. La colonne "Géolocalisation" permet de visualiser le lieu de stage.

Liste des stages : PDF en téléchargement après inscription de l'étudiant.

Examen Final : GRENOBLE

1 journée : 25/06/2021

2cde série de QCM

Synthèse et réception des mémoires et attestations de stages

12h

Récapitulatif

Enseignement théorique 160h

Stages 128h

Synthèse et examens 12h

Total 300h

NB : Il est fait obligation aux candidats, d'assister durant ces deux ans, aux deux congrès de la Société Française de Chirurgie de la Main (SFCM) et du Groupe d'Etude de la Main (GEM) et de la Société Française de Rééducation de la Main SFRM et du Groupement d'Etude de la Main et du Membre Supérieur en Orthèse et Rééducation (GEMMSOR), congrès ayant lieu à Paris à la mi-décembre ou à un cours organisé par la SFCM ou le GEMMSOR (cf site SFCM et Site GEMMSOR).
